



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 24 avril 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/49 de la Municipalité, du 12 octobre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 160'000.- destiné à couvrir la part communale aux coûts de construction, en collaboration avec l'ECA, d'un bâtiment multi-usage sur le terrain de La Rama ;
2. d'autoriser la Municipalité à mettre à disposition, par extension du droit de superficie existant, le terrain sous forme de prestations en nature à hauteur de CHF 160'000.- ;
3. d'amortir annuellement sur une durée de vingt ans les dépenses mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, par la rubrique 2501.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de protection et sauvetage ;
4. de faire figurer sous la rubrique 2501.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de protection et sauvetage, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre avril deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :